



SDEN-CGT  
Bourse du travail  
2, bd P. de Coubertin  
58000 NEVERS



SE-UNSA  
15 rue Albert Morlon  
58000 NEVERS



SNUipp-FSU  
Bourse du travail  
2, bd P. de Coubertin  
58000 NEVERS

## **Service minimum d'accueil dans les écoles: non à la remise en cause du droit de grève.**

Monsieur, Madame le (la) Maire,

Vous avez reçu ou vous allez recevoir une lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Nièvre, réagissant à la demande du ministre de l'Education Nationale, concernant le service minimum dans les écoles, en cas de grève.

Le ministre a donc tranché sans concertation avec les organisations syndicales : les communes sont appelées, sur la base du volontariat dans un premier temps, à mettre en place un dispositif pour assurer un service minimum dans les écoles, et ce dès la grève du 24 janvier.

Nous déplorons qu'il soit plus facile pour le ministre de décider rapidement de mesures pour atténuer les effets des mouvements sociaux que d'entendre les revendications : à titre d'exemple, ces sept dernières années, deux consultations salariales ont eu lieu dans la Fonction Publique alors que la loi impose aux entreprises privées une Négociation Annuelle Obligatoire !!!

Le ministre prétend régler la question de l'accueil des élèves les jours de grève ; il ne se pose pas la question de leur accueil lorsqu'un enseignant des écoles est malade, non remplacé et que les élèves sont renvoyés chez eux.

Nous serons en grève le 24 janvier 2008, aussi parce que nous manquons de personnels remplaçants, Ce manque de personnels est la conséquence directe des budgets votés depuis 5 ans et des suppressions de postes qui les accompagnent,

De plus, le système qu'il met en place est d'une grande perversité : l'Éducation Nationale indemniserait les communes, en utilisant les retraits de salaires des personnels en grève, si elles organisent l'accueil des élèves. C'est un véritable détournement de fonds !

Nous souhaitons vous mettre en garde contre toutes les dérives possibles découlant d'une éventuelle signature de convention.

D'abord, cette dernière vous engage pour 3 ans à quelques semaines des élections municipales !

Les conditions de mise en place de « garderie » seront difficiles, ne serait-ce que pour avoir de l'information fiable sur les grévistes de l'Education Nationale.

Pour notre part, nous nous positionnons résolument contre cette attaque frontale au droit de grève, et nous renouvelons notre mise en garde contre les dérives du système qui transformeraient ce service minimum « première formule » en service minimum imposé aux personnels.

Le recours à la grève s'effectue toujours pour des raisons d'avenir et d'efficacité du service public d'éducation dans l'intérêt des élèves et des personnels : création de postes d'enseignants, recrutements en nombre suffisant, transformation de l'école pour la réussite de tous,...

C'est pourquoi, nous vous demandons de ne pas répondre aux sollicitations reçues et de ne pas mettre en place ce service minimum.

Veillez recevoir, Monsieur, Madame, le (la) maire nos sincères salutations.

Pour le SDEN-CGT  
Jean-Yves Demortière

Pour le SE-UNSA  
Jean Claude LARTIGOT

Pour le SNUipp-FSU  
Christophe Bolle